

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **2 mars**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y MICHEL – M ROUVIER – L FABRE – J LAFAGE – G REQUENA – S BASSI ALLEMAND – M IBARS – A KELLY – M LEFEVRE – N SEDKI – JF MARY – JC ARAGON – M PEREZ – J HURTADO – B DANIS – C NEGRI-AZAIS – S SENEGA-SANCHEZ – S JEAN – W BIGNON – C CARRIE MAMHOUKI – F PEREZ – P KAPPLER – G GUIRAUD – C PINO

Absents représentés : MC FABRE DE ROUSSAC par L FABRE – C BRISSEIS par G REQUENA – A CHOUKROUN par M ROUVIER – S BERBEZIER par S JEAN

Absent : M GROSSO

7. Cession parcelle BX 559 à la Sce Foncière SAS Les Fils de François PLANE Marseillan

Suivant un compromis de vente sous seings privés, en date à MARSEILLAN (34340), des 04 et 05 Juin 2012, Monsieur Bernard VOISIN s'est engagé à vendre à la SAS LES FILS DE FRANCOIS PLANE, le bien lui appartenant consistant en une ancienne station-service et un entrepôt, sis à MARSEILLAN, 7 Place du Théâtre, Section BX N° 146 pour 7a 06 ca, moyennant le prix de 240.000 €.

Par décision du 31 Juillet 2012, Numéro 2012-091, la Commune de MARSEILLAN a décidé d'exercer son droit de préemption sur ledit immeuble, au prix proposé, afin de poursuivre un aménagement urbain cohérent de son territoire.

L'acte de vente au profit de la commune de l'immeuble BX 146 a été régularisé le 25 janvier 2013.

Dans le cadre de son projet d'aménagement et n'ayant d'intérêt que pour la partie à usage d'entrepôt, la commune a décidé de diviser la parcelle BX 146 en deux parcelles nouvellement cadastrées:

-BX 559 pour 3a12ca, supportant l'ancienne station-service du supermarché Champion, destinée à être cédée,

-et BX 560 pour 3a94ca supportant le bâtiment à usage d'entrepôt, restant la propriété de la commune.

Ceci exposé, dans le strict respect des dispositions de l'article L. 213.11.1 du Code de l'Urbanisme relative à la revente d'un bien acquis suite à l'exercice de son droit de préemption

par une commune, la commune de MARSEILLAN a proposé à Monsieur Bernard VOISIN, précédent propriétaire, la rétrocession de l'entier bien anciennement cadastré BX 146. Ce dernier a indiqué ne pas vouloir l'acquérir comme l'y autorise la loi et donner son consentement au projet de vente par la commune.

La commune a ensuite également proposé à la SAS LES FILS DE FRANCOIS PLANE, acquéreur évincé, la rétrocession dudit bien. Monsieur Thierry PLANES, représentant de ladite société, a indiqué ne pas souhaiter acquérir l'entier immeuble anciennement cadastré BX 146 mais la seule parcelle BX 559, au prix de 80.000 €, pour le compte de ladite société ou pour le compte de toute personne morale qu'elle se substituerait ayant Monsieur Thierry PLANES pour gérant.

Vu l'avis des Domaines,

Il appartient au conseil municipal :

D'autoriser la vente de ladite parcelle BX 559, au prix de 80.000 €, au profit de la SAS LES FILS DE FRANCOIS PLANE ou toute personne morale qu'elle se substituerait ayant pour gérant Monsieur Thierry PLANES,

De donner à Monsieur le Maire délégation de signature pour régularisation de ladite vente et tous pouvoirs pour mener toutes les procédures nécessaires à la réalisation de cette vente conformément à l'énoncé ci-dessus.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

(25 voix pour, 3 voix abstention)

AUTORISE la vente de ladite parcelle BX 559, au prix de 80.000 €, au profit de la SAS LES FILS DE FRANCOIS PLANE ou toute personne morale qu'elle se substituerait ayant pour gérant Monsieur Thierry PLANES,

DONNE à M. le Maire délégation de signature pour régularisation de ladite vente et tous pouvoirs pour mener toutes les procédures nécessaires à la réalisation de cette vente conformément à l'énoncé ci-dessus.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

The image shows a blue ink handwritten signature of Yves Michel. To the right of the signature is a circular official stamp of the Municipality of Marseille. The stamp contains the text 'MAIRIE MARSEILLE' around the perimeter and the number '13 34406' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms.